

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2015

Jeudi 16 juillet 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.07.04/176

Approbation du plan de financement
de l'école de voile de Lauricisque
à Pointe-à-Pitre

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 juillet 2015.

Présents : 34		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN (jusqu'à 11h08)	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT	15 ^{ème} Vice-Président
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY (jusqu'à 13h15)	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN (jusqu'à 12h06)	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT (jusqu'à 10h18)	
M. Michel	RINÇON (jusqu'à 12h16)	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY (jusqu'à 12h22)	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY (jusqu'à 11h53)	
M. Audry	CORNANO (jusqu'à 13h02)	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON (jusqu'à 12h57)	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN (jusqu'à 12h42)	
M. Olivier	SERVA (jusqu'à 12h44)	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE (jusqu'à 12h29)	

Excusés représentés : 3

Conseillères Communautaires – Membres du Bureau :

Mme Marlène MELISSE-MIROITTE
Procuration à M. Jean-Charles SAGET

Mme Corinne PETRO
Procuration à M. Justin DESSOUT (jusqu'à 10h18)

Conseillère Communautaire :

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à M. José GUIOLET (jusqu'à 11h06)

Excusés non représentés : 2

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Lyliane PIQUION

Conseiller Communautaire :

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Absents : 11

Vice-Président :

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Dominique THÉOPHILE

Mme Francesca FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Harry DURIMEL

Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Mme Solange LEBLANC

M. Maurice LORQUIN

M. Daniel MARSIN

M. Alix NABAJOH

Mme Kitty WALPO

BOURRIER ARRIVÉ LE:

30 JUL. 2015

MUNICIPALITE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Jean-Luc CELIGNY* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération du Conseil Municipal de la ville de Pointe-à-Pitre en date du 07 juin 2012 portant autorisation de signature d'une convention avec le CNDS dans le cadre de la rénovation urbaine de la ville de Pointe-à-Pitre;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire;

Considérant le rapport du Président ;

Par délibération en date du 14 décembre 2010, portant définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a défini l'école de voile de Lauricisque comme équipement sportif relevant de l'intérêt communautaire. Cette décision entraîne, conformément aux dispositions des articles L1321-1 et L1321-2 du Code général des collectivités territoriales, la reprise du portage de ce projet par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Afin de procéder à la mise en œuvre de ce projet, dont le coût d'objectif est estimé à 2 778 470€, il est proposé de procéder à l'approbation de son plan de financement.

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – D’approuver le coût d’objectif et le plan de financement du projet de construction de l’école de voile de Lauricisque qui se présentent ainsi qu’il suit :

- *Coût d’objectif* : 2 778 470€
- *Plan de financement* :

Fonds Européen de Développement Régional (<i>FEDER</i>)	1 333 665€
Agence Nationale pour Rénovation Urbaine (<i>ANRU</i>)	428 779€
Centre National de Développement du Sport (<i>CNDS</i>)	400 000€
Conseil Régional de la GUADELOUPE	60 332€
Communauté d’Agglomération CAP Excellence	555 694€
TOTAL :	2 778 470 €

ARTICLE 2 – D’autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 3 - De valider le transfert de la maîtrise d’ouvrage au profit de Cap Excellence, et de tous les contrats en cours afférents à l’opération conclus au nom de la ville de pointe à pitre, et notamment le contrat de maîtrise d’ouvrage délégué de la SEMSAMAR actualisé selon le nouveau plan de financement.

ARTICLE 4 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l’exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 - Le Président, le Directeur Général, le Trésorier Principal d’Abymes / Gosier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l’exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Directeur de la Politique de Ville ainsi qu’à Madame le Comptable Public de CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence. Pour extrait certifié conforme

Pour copie conforme

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le **30 JUL. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **31 JUL. 2015** Pointe-À-Pitre, le 29 juillet 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur de la Politique de Ville, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Comptable Public de CAP Excellence, le **31 JUL. 2015**



Le Président

Eric JALTON



